Rapport de la Réglementation PDRIS

Prestataires de Détection des Incidents de Sécurité Prestataires de Réponse aux Incidents de Sécurité

Verion 1 du 28 mars 2019

Mis en vigueur le 21 décembre 2017

I. Objectif du PRIS

PRIS qualifié mène des actions de remédiation rapides pour

- limiter les conséquences
- prévenir des incidents de sécurité graves

II. Objectif du PDIS

le service de détection des incidents de sécurité est composé de trois activités distinctes:

- la gestion des incidents: identifier, qualifier, stocker et capitaliser des incidents
- la gestion des évènements: recueillir et stocker des évènements
- la gestion des notifications: informer le commanditaire et stocker des notifications.

III. Processus de Prestation

- Détecter des vulnérabilités et des incidents de sécurité
- Qualifier les incidents
- Mettre en place des actions de remédiation contre les incidents de sécurité

IV. Différence entre PDIS et PRIS

- → PRIS traite les activités de réactions et de remédiations aux incidents de sécurité hors périmètre du service de PDIS.
- → PDIS traite les 3 activités: la gestion des incidents, la gestion des évènements et la gestion des notifications.